

Le pays de Pestalozzi

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 501

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10 fr. toutes les factures. Cette réduction a porté en fait sur la consommation de décembre et janvier, c'est-à-dire depuis le moment où le référendum a été lancé.

REVENDEICATIONS FANTASISTES

Le CASAK enfin "compare les tarifs pour la cuisson, lumière 100 kwh". Et cela donne:

- ancien tarif: fr. 16.-
- tarif augmenté: fr. 38.-
- proposition de la Municipalité: fr. 25.50
- proposition du CASAK: fr. 18.50.

Le CASAK "oublie" qu'il existait, non pas un ancien tarif, mais *deux*, source de grosses différences entre consommateurs ménagers. Ceux qui avaient le tarif multiple (prix du kwh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour ceux qui avaient la chance de bénéficier du tarif UT (une taxe par pièce, le kwh à 12 ct).

Dans l'exemple cité, il faut imaginer qu'il s'agit d'un abonné au tarif UT habitant un studio (2 unités à fr. 1.80 et 12.- de consommation). Un abonné au tarif multiple aurait payé plus de fr. 20.- (dans l'hypothèse d'une consommation de 65 kwh pour la cuisson à 12 ct, de 35 kwh pour la lumière à un prix moyen de 35 ct et une taxe d'abonnement de 4,40, la facture serait de fr. 24.45). Par rapport aux tarifs en vigueur jusqu'en 1968, les changements seront peu importants. Et le CASAK se garde bien de l'indiquer (65% des consommateurs ménagers enregistrent une baisse ou une hausse de fr. 5.- par an, 28,5% une hausse comprise entre fr. 5.- et fr. 100.- par an, et 6,5% une augmentation supérieure à fr. 100.- par an).

LE JEU DES GROS CONSOMMATEURS

Si le référendum aboutit (délai: 29 mai), les citoyens lausannois devront voter en juin sur les quatre postes du budget refusés

et modifiés. Le CASAK sera seul à mener le combat en faveur du "non". Peut-être sera-t-il discrètement soutenu par les gros consommateurs industriels qui ont essayé - en vain - d'empêcher les hausses justifiées qui les frapperont.

Si les citoyens lausannois devaient refuser une nouvelle fois ces quatre postes (mais la situation est très différente: ils étaient combattus en janvier par les communistes, les socialistes, les chrétiens sociaux et les environmentalistes), la situation serait inextricable. Les revendications du CASAK sont fantaisistes. Qui pourrait les défendre à la Municipalité et au Conseil communal? Elles ne pourraient d'ailleurs être appliquées sans susciter un autre référendum! Conclusion: refuser de signer le référendum du CASAK.

PS. Les journaux dits d'information sont étonnamment discrets à propos des "arguments" du CASAK. La "Tribune-le-Matin", qui s'était signalée par une campagne de propagande rarement vue en faveur d'un système indéfendable et qui n'avait pas ménagé les partis qui avaient osé soutenir le premier référendum, a annoncé le lancement du deuxième référendum quatre jours avant qu'il ne soit déposé au greffe municipal. Plus une ligne depuis lors pour permettre au citoyen lausannois de se faire une opinion avant de signer ou de refuser de signer la demande de référendum.

Après avoir donné un large écho aux protestations des gros consommateurs industriels (dont les Imprimeries réunies, propriété de Lousonna, editrice de 24 Heures et de la TLM), la TLM avait soigneusement tué que les chiffres avancés étaient contestables et avaient été contestés.

Il est vrai que, à la "Tribune", le papier d'humeur et le parti pris systématique semblent avoir remplacé, au moins pour la rubrique lausannoise, l'article d'information et le travail de réflexion.

Le pays de Pestalozzi

...En somme, je ne suis pas tellement content. "Ils" disent: racisme anti-jeunes.

Je me dis: Tout de même, ils exagèrent!

Je me dis: On en va pas me faire croire... Le pays de Pestalozzi!... Le pays de Claparède, de Jean Piaget, etc...

Et puis, je lis.

- Je lis: "En refusant au Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) la subvention de 85 000 francs dont il avait besoin pour survivre, le Fonds du théâtre en Suisse romande a pris ses responsabilités." ... La responsabilité de voir disparaître cette entreprise.

- Je lis que la Commune de Lausanne se propose de prélever une taxe sur les (jeunes) musiciens des rues; de restreindre autant que possible leurs activités (aujourd'hui 18 mai, des bruits plus rassurants - espérons!). Paraît que ça dérange. Que des commerçants, des passants se plaignent. Mon Dieu, je suis moi-même un passant, et il m'arrive de pénétrer dans l'un ou l'autre des magasins, rue de Bourg ou rue Saint-François. Eh bien, je le dis tout net: si j'y vais, si j'aime y aller, c'est pour une part à cause des (jeunes) musiciens. Pour le reste, j'aime pas. Je trouve que la plupart des gens, les jeunes mis à part, ont une sale gueule - moi y compris. Ils ont l'air triste, renfermé, replié sur eux-mêmes, grognon et malheureux. Souvent les traits tirés... On ne voit pas bien pourquoi la divine Providence a cru devoir les envoyer ici-bas. "Ils sont de trop", dirait Sartre.

Remarquez: c'est un point de vue tout personnel. Mais je me souviens de ces localités américaines (et Dieu sait que je n'apprécie pas beaucoup les USA!): "Attention...Beware! We are found of our kids! Nous aimons nos enfants. Ralentissez..."

Ici, trop souvent: "Interdiction aux enfants de jouer sur la chaussée... de jouer au ballon... d'aller à bicyclette" etc., etc.

"Ils" disent: racisme anti-jeunes.

Ouais...

J.C.